



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 28 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 28 février à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Yannick NADESAN, Philippe BONNIN, Jacques BENARD, Jean-Luc BOURGEOUX, Marc HERVE, Hubert GUINARD (suppléant de M. SIELLER), Mesdames Valérie FAUCHEUX et Sandrine ROL

Pouvoir : pouvoir de M. RONSIN à M. NADESAN, de M. LEFEUVRE à M. FAUVEL, de M. SIELLER à M. LETOURNEL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Messieurs Joseph BOIVENT, Jean RONSIN, André LEFEUVRE, Nicolas BELLOIR, Jean-Pierre MARTIN, Luc MANGELINCK, Joël SIELLER

Assistaient également : Messieurs Jean-Jacques LEON Payeur Départemental, Jean-Luc OHIER (Suppléant SMPEPCE), Mesdames Catherine DISERBEAU DDTM35, Véronique PERRATON SMG35 et MM. DECONCHY et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Marc HERVE

Nombre de Membres du Comité présents : 10

Nombre de Membres du Comité votants : 13

Date de la convocation : le 12 février 2019

ADMINISTRATION GENERALE

N°19/02/05 Compte Administratif 2018

N°19/02/05 Compte Administratif 2018

Rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du 20 mars 2018 adoptant le budget primitif,

Vu les décisions modificatives prises par le Comité Syndical réuni les 12 juin et 26 novembre 2018

Vu la délibération n°19/02/06 du comité syndical, portant sur l'adoption du compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental pour l'exercice 2018 ;

Considérant que le comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année 2019 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président ;

Considérant que, pour ce faire, Monsieur le Président ne pouvant présider, le comité syndical a procédé à la désignation de Monsieur Yannick NADESAN vice-président ;

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

Année 2018	Dépenses	Recettes	Résultat Reporté	Solde d'exécution
Section d'exploitation	6 238 867,56	9 427 644,11	15 228 719,67	18 417 496,22
Section d'investissement	267 899,23	334 333,81	-188 373,87	- 121 929,29
Total Cumulé	6 506 756,79	9 761 977,92	15 040 345,80	18 295 566,93

Le compte administratif affiche les résultats de clôture suivants :

Investissement	- -121 929,29€
Fonctionnement	<u>+18 417 496,22€</u>
Total	18 295 566,93€

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 28 février 2019

Le Président,

Auguste FAUVEL

